

# Le premier rapport sur la politique de retour jugé décevant

■ Pour Amnesty, la commission Bossuyt n'est pas impartiale dans cette évaluation.

La commission chargée d'évaluer la politique de retour (volontaire et forcé) présentait un rapport intermédiaire ce vendredi. Cette commission est présidée par Marc Bossuyt, ancien président de la Cour constitutionnelle et ancien commissaire général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) et composée par le directeur de l'Office des Étrangers, le commissaire général actuel, Fedasil, les services de police et les représentants de Brussels Airlines. Un panel d'experts critiqué par Amnesty International, qui voit d'un mauvais œil l'absence de représentants de la société civile et de Myria, le Centre fédéral Migration. "Pour le dire simplement, nous considérons que nous assistons ici à une évaluation de l'administration par... l'ad-

ministration. Il est donc difficile de la juger impartiale", explique Philippe Hensmans, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International. "Si des ONG avaient fait partie de la commission, le rapport aurait certainement été différent. Qui est plus à même de juger si les arguments sont pertinents ou non ? Les ONG ou les services qui appliquent la politique de retour ? Le juge final de ce rapport, ce sera le grand public", a expliqué Marc Bossuyt. Voilà donc pour la forme.

Sur le fond, le rapport décrit les recommandations émises par les commissions Vermeersch I et II et la façon dont les administrations ont appliqué celles-ci. "À mon sens, c'est assez impressionnant", a observé Marc Bossuyt. Les différents observateurs s'attendaient toutefois plus à une évaluation qu'à une description des pratiques actuelles et sont donc sortis de cette présentation un peu déçus. Plusieurs ont déclaré espérer que le rapport définitif - celui-ci étant intermédiaire - ira plus loin. "Un

des objectifs de ce rapport est de favoriser une plus grande transparence, le dialogue entre les différents intervenants et une meilleure compréhension mutuelle", a avancé Marc Bossuyt.

L'ancien président de la Cour constitutionnelle a concédé que l'aspect budgétaire de la politique de retour pourrait être plus transparent et que le prochain rapport devra être plus détaillé, notamment en s'appuyant sur des statistiques. Il s'est montré très critique à l'égard des demandes d'asile multiples et des obstacles qui subsistent en matière de rapatriement, comme l'absence de collaboration de certains pays d'origine pour accepter leurs nationaux. La commission ne se prononce pas contre les demandes d'asile multiples mais estime que des mesures s'imposent dans les cas où les demandeurs n'apportent pas d'éléments nouveaux et introduisent une nouvelle demande pour prolonger leur séjour ou empêcher un rapatriement.

S. F.